

Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » mention « sports de contact »

RNCP36041 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	DEJEPS — Diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15424
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2026

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CHALLENGES ACADEMIA	80478079900016	Former et organiser l'évaluation
CREPS D'ILE DE FRANCE	19921619300037	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport l'entraînement en sports de contact nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » mention « sports de contact » permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

ACTIVITÉS VISÉES

Participation à la conception de projets et à la direction d'une structure de sports de contact
Encadrement d'activités d'enseignement et d'entraînement de perfectionnement sportif en sports de contact
Coordination d'une équipe bénévole et professionnelle au sein d'une structure de sports de contact
Encadrement du kick-boxing ou de la boxe thaï - muay thaï en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Concevoir un projet d'action ;
Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action ;
Conduire une démarche de perfectionnement sportif en sports de contact ;
Encadrer, selon l'option, le « kick-boxing » ou la « boxe thaï – muay thaï » en sécurité.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire d'un DEJEPS sports de contact est un technicien du sport qui a vocation à intervenir dans le domaine de l'entraînement et de la préparation au perfectionnement sportif.

Il évolue essentiellement, dans le secteur fédéral, au sein d'associations sportives auprès de groupes de compétiteurs et, de manière croissante, auprès d'une clientèle particulière dans le secteur marchand.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

La certification permet d'occuper des emplois d'entraîneur en sports de contact.

L'activité d'encadrement du DEJEPS sports de contact se réalise majoritairement à temps partiel. Elle permet de conjuguer interventions en secteur associatif et interventions dans le secteur marchand. 70 % des diplômés du DEJEPS sports de contact sont ainsi en situation de travailleurs pluriactifs.

Afin d'accompagner le développement des activités de sports de contact, le titulaire d'un DEJEPS sports de contact est également amené à participer à la coordination des projets de développement des structures, notamment en apportant son concours à l'encadrement des actions de formation, initiale ou continue, des acteurs associatifs et animateurs techniques.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'entraîneur en sports de contact est soumise à l'application de l'article L 212-1 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- réaliser une démonstration technique en situation d'opposition en trois fois deux minutes en sports de contact dans l'option choisie ;
 - justifier d'une expérience d'encadrement sportif en sports de contact dans l'option choisie d'une durée de trois cent heures au cours des trois dernières années.
- Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de :
- la réalisation d'un test d'exigence préalable consistant en une mise en situation d'opposition en trois fois deux minutes en sports de contact dans l'option choisie ;
 - la production d'une attestation d'expérience d'encadrement sportif en sports de contact dans l'option choisie d'une durée de trois cents heures au cours des trois dernières années, délivrée par le directeur technique national du kick-

boxing, muay thaï et disciplines associées.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury. Dans le cas où les proportions requises aux trois alinéas précédents ne sont pas atteintes lors de la tenue de ses réunions plénières, en raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement sous réserve de la présence d'au moins un formateur ou cadre technique, au moins un employeur et au moins un salarié, en dehors du président ou de son suppléant.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	9 310 €
Selon la branche	7 631 € – 10 200 €
Prise en charge	Branches concernées
9 310 €	Valeur par défaut · 210 branches
10 200 €	CPNEF ECLAT
10 100 €	CPNEF Sport
7 631 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2026
Date de dernière délivrance possible	31/08/2027

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP42215

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Arrêté du 15 juillet 2021 portant création de la mention « sports de contact » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif » - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36041/>

Où se former

Formations référencées	1
------------------------	---

Organismes	1
Régions couvertes	0
Prix indicatif	4 000 €
Durée	351 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	25
Parcours menés à terme	10
Taux d'achèvement	40 %
Période	05/2025 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	40
Montant total engagé	110 608 €
Coût moyen par dossier	2 765 €
Durée moyenne	638 h
Période	04/2025 – 09/2026
France compétences	88 %
Entreprise	5 %
France Travail	4 %
Reste à charge titulaire	2 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.